



INTERFACE DE TREUILLAGE

REF. : 15000 longueur 35 cm (EC145 harnais ventral)
 REF. : 1500 longueur 25 cm
 (EC145 harnais sternal / EC135 harnais ventral)

CE EN 354 – 500g – Mousquetons selon EN 12275

Emploi :

Pièce assurant l'interface entre le crochet du treuil équipant l'hélicoptère et le secouriste + personnel à évacuer. Chaque longe peut recevoir un secouriste. Le point central est prévu pour recevoir le dispositif d'évacuation de blessé. Attention : en aucun cas il ne doit y avoir plus de deux personnes reliées à l'interface. S'assurer que la charge admissible par le treuil de l'hélicoptère ou de tout autre point d'ancrage est compatible avec l'utilisation de ce matériel. Le point d'ancrage devra toujours se situer au dessus du point d'accrochage de l'utilisateur. Le harnais d'antichute doit être compatible avec ce dispositif. Prévoir le tirant d'air nécessaire pour éviter toute collision avec un obstacle lors d'une chute. Un plan de sauvetage doit être envisagé pour faire face à toute urgence susceptible de survenir pendant le travail. Une longe sans absorbeur d'énergie ne doit pas être utilisée comme système d'arrêt des chutes. La longueur totale d'un sous-système ayant une longe comprenant un absorbeur d'énergie, des extrémités manufacturées et des connecteurs ne doit pas dépasser 2 m (par exemple, connecteurs plus longe plus absorbeur n'énergie plus connecteur) Toute autre utilisation que celle indiquée dans la présente notice est interdite

Performance :

Résistance de chaque point d'ancrage textile (polyamide): 22 KN
 Charge totale maximale admissible : 44KN (2 points d'ancrages textiles sollicités à 22 kN)
 Ces performances peuvent être dégradées par températures extrêmes, par présence d'arêtes vives ou tranchantes en contact avec une partie de l'équipement.

Formation indispensable :

L'emploi de cet équipement est exclusivement réservé à des personnes formées au secours et à l'évacuation de blessés avec ce type de matériel. Si vous n'êtes pas formé à ces techniques, n'utilisez pas ce matériel. Ne pas utiliser ce matériel en cas de traitement médical contre indiqué pour l'exécution de travaux en hauteur.

Attribution :

Il est préférable d'effectuer un suivi personnalisé de chaque équipement à l'aide du numéro individuel qui lui est apposé. Pour ce faire, nous conseillons de conserver cette notice et de renseigner la fiche d'identification jointe.

Contrôle, entretien et durée de vie :

Vérifier le matériel avant chaque utilisation : absence de dégradation ou fissures sur les parties métalliques, bon état des coutures sur les parties textiles, bon état de la corde et bon fonctionnement des mousquetons, la lisibilité des marquages sur le produit. Un examen périodique devra être régulièrement effectuée par une personne compétente. La périodicité minimum sera de douze mois. La durée de vie maximum des parties textiles sera de 5 ans en stockage + utilisation. La durée d'utilisation ne devra pas excéder 3 ans. Cette durée de vie peut-être réduite à une seule et unique utilisation en cas de forte sollicitation. (chute importante). Si vous émettez le moindre doute quant à l'intégrité du matériel, le mettre au rebut. Toute réparation ou modification est interdite. La sécurité de l'utilisateur est liée au maintien de l'efficacité et de la résistance de cet équipement.

Nettoyage et stockage :

Rincer à l'eau claire, faire sécher à l'abri de la lumière et de toute source de chaleur. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'abri de la lumière. Eviter tout contact avec des produits chimiques. Le transport doit s'effectuer dans l'emballage d'origine.

Compatibilité avec les éléments de la chaîne d'assurage :

Tous les équipements utilisés en combinaison avec l'interface de treuillage doivent être homologués selon les normes en vigueur et ne pas interférer entre eux de façon dangereuse.

SIGNIFICATION DES MARQUAGES :

CE : équipement conforme aux prescriptions de la directive européenne CEE/89/686
 EN354-02 : équipement conforme à la norme EN354 « longes de maintien au travail » version 2002.
 0333 : organisme certificateur article 11.B : AFAQ – 116, Avenue Aristide Briand – BP 40 – 92224 BAGNEUX Cedex
 Laboratoire notifié ayant réalisé l'examen CE de type : APAVE SUD EUROPE – BP193 – 13322 MARSEILLE - n° du laboratoire : 0082
 Numéro de traçabilité à 5 chiffres : les deux premiers chiffres représentent l'année de fabrication, et les trois derniers forment le numéro d'identification individuel.
 La présente notice doit être traduite dans le pays de destination, en cas de revente de cet appareil neuf dans un pays non francophone.

FICHE DE SUIVI

Ets SIMOND SAS
 Les Trabets
 74310 Les Houches
 France

☎ 04 50 55 50 54
 FAX : 04 50 55 52 81
 www.simond.com

LONGE

Année de fabrication : _____

Date d'achat : _____

Numéro de série : _____

Utilisateur : _____

Date de 1ere mise en service : _____

EXAMENS PERIODIQUES

| DATE | CONTROLEUR | OBSERVATIONS | Prochain examen le | VISA |
|------|------------|--------------|--------------------|------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |